

Concours de Nouvelles littéraires 2009



13^{ème} édition

Page de garde àagrafer à la nouvelle

TITRE DE LA NOUVELLE

Nombre de pages : _____

J'autorise la publication de ma nouvelle

J'accepte le règlement

Mme-Melle-Mr

Nom :

Née le :

Prénom :

Profession :

Adresse :

Courriel :@.....

Tél. :/...../...../...../.....



REGLEMENT

Article 1

La ville de Gleizé dans le cadre des activités de la bibliothèque Jean de La Fontaine organise un

Concours de nouvelles littéraires

Ce concours est ouvert à toute personne âgée de 15 ans au moins au **15 septembre 2009**

La participation est gratuite. Les textes doivent être écrits en français.

Article 2

Le sujet de la nouvelle est libre ; cependant il est demandé de respecter au plus près cette définition :

"la nouvelle est un récit court, qui met en scène peu de personnages et de construction dramatique".

Article 3

Les candidats ne doivent proposer qu'une seule nouvelle.

Les nouvelles doivent être conformes aux règles suivantes :

- être inédites
- être composées de 10 pages maximum, au format A4 (21 x 29,7) avec interligne 1,5
- être dactylographiés sur traitement de texte, police « Times New Roman » corps 12
comporter 15000 caractères maximum

Elles doivent par ailleurs être enregistrées sur CD ou disquette, à joindre à l'envoi, dans la mesure du possible.

Le nom, prénom, l'adresse, la date de naissance et la profession de l'auteur doivent être indiqués clairement sur la page de garde jointe au règlement. Cette page de garde dûment complétée devra être agrafée à la nouvelle.

Article 4

Les envois doivent parvenir le : **15 septembre 2009 au plus tard** à* :

la Mairie de Gleizé - place de la Mairie - Gleizé - BP 309 . 69665 Villefranche cedex

ou à la bibliothèque Jean de La Fontaine - rue des Ecoles - 69400 Gleizé - Tél. 04.74.68.56.63

sous enveloppe cachetée avec la mention "**Concours de nouvelles – Ne pas ouvrir**".

** pour les envois postaux, la date limite d'envoi est fixée au **10 septembre 2009**
(cachet de la poste faisant foi)*

Article 5

Le concours fait l'objet de prix attribués par un jury spécialisé composé de représentants du Conseil Municipal, de personnalités culturelles...

Le jury établit son classement selon les critères suivants :

- choix du sujet et intérêt du récit
- conformité du texte aux consignes définies aux articles 2 et 3 du règlement.
- respect des règles grammaticales, orthographiques et de syntaxe
- qualités rédactionnelles

Article 6

Différents prix, sous forme de bons d'achats en librairies locales, viendront récompenser les lauréats :

- 1er prix : 230€
- 2ème prix : 150€
- 3ème prix : 140€
- 4ème prix : 90€
- 5ème prix : 75€

Au-delà du 5^{ème} prix, un « Prix spécial Gleizé » récompensera le premier candidat du classement général résidant à Gleizé, ou abonné à la bibliothèque Jean de La Fontaine.

Article 7

Les lauréats seront informés des résultats par courrier.
La remise des prix aura lieu courant novembre 2009

Aucune récompense ne sera attribuée en dehors de la cérémonie de remise des prix à laquelle tous les candidats seront invités à être présents ou représentés.

Article 8

La ville de Gleizé se réserve pendant un an la possibilité de publier les nouvelles des candidats lauréats dans une plaquette, dans la presse et dans tout journal ou revue, et ce sans versement de droits d'auteur.

Article 9

Les candidats ayant été primés lors de la précédente édition du concours feront, le cas échéant, l'objet d'un classement hors concours. Ils ne pourront prétendre à l'attribution d'un des prix prévus à l'article 6 du présent règlement.

Article 10

La participation à ce concours entraîne l'acceptation de ce règlement dans son intégralité.
Toute clause non respectée est éliminatoire.



13^{ème} Concours de Nouvelles littéraires

Organisation : Mairie de Gleizé

BP 309 - 69665 Villefranche Cedex

Tel 04 74 65 37 30 - Fax 04 74 60 46 69

contact@mairie-gleize.fr

www.mairie-gleize.fr